



Organisation Aviation Civile Internationale

NOTES D'INFORMATION

RÉUNION RÉGIONALE SPÉCIALE DE NAVIGATION AÉRIENNE (RAN) AFRIQUE - OCÉAN INDIEN (AFI)

Durban(Afrique du Sud), 24– 29 Novembre 2008

Point 6: Elaboration d'un ensemble de programmes de travail complets dans le domaine de la navigation aérienne, visant à améliorer l'efficacité du système de navigation aérienne (Comité sur l'efficacité)

DÉVELOPPEMENT D'UNE DÉMARCHE APPROPRIÉE POUR LA RÉALISATION EFFICACE DES DIFFÉRENTS PLANS D'ACTION DE L'AVIATION CIVILE

(Note présentée par le Sénégal)

SOMMAIRE

La présente note fait ressortir l'existence de plusieurs plans d'action dans le secteur de l'aviation civile et la nécessité de la mise en place d'une démarche appropriée pour la réalisation de ces plans.

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 4

1. INTRODUCTION

1.1 Il est demandé aux Etats, dans le cadre du suivi des recommandations des audits de l'OACI d'établir un plan d'action corrective pour assurer la mise en œuvre des éléments critiques.

1.2 De même, les Etats sont invités à élaborer des plans d'action, en vue de l'application de la feuille de route pour l'amélioration de la sécurité de l'aviation civile sur le plan national.

1.3 Les activités des PIRGs et les recommandations issues d'organisations régionales dont les Etats sont membres, nécessitent également que des dispositions soient prises sur le plan national pour l'élaboration de plans d'action pour assurer le suivi.

1.4 Dans le cadre de la planification nationale des activités liées à l'aviation civile, les Etats élaborent également des plans directeurs pluriannuels sur la base de leurs besoins et de leurs ambitions.

1.5 Pour assurer la cohérence de tous ces différents plans, il est nécessaire de prévoir un cadre de suivi des actions.

2. ANALYSE

2.1 L'élaboration et le suivi des différents plans d'action restent de grands défis pour les Etats. Aussi, des démarches cohérentes doivent-elles être mises en place pour que les objectifs visés soient atteints.

2.2 Les démarches à mettre en place, peuvent être différentes d'un Etat à un autre, cependant, elles doivent toujours prévoir :

- a) La désignation d'un coordonnateur national pour un plan d'action donné ;
- b) Un énoncé clair pour chaque tâche à entreprendre,
- c) Un référentiel défini pour chaque tâche à accomplir,
- d) L'établissement de délais acceptables pour l'exécution de chaque tâche,
- e) L'identification et la désignation des différents acteurs qui doivent prendre en charge la réalisation d'une tâche du plan d'action,

La phase d'exécution des plans d'action est une étape critique. En effet, la réalisation de certains plans d'action nécessite, en général, la mobilisation d'importantes ressources humaines, matérielles et financières. C'est pourquoi, la réalisation d'un plan d'action donné doit être prise en compte dans l'élaboration des budgets afin que des provisions suffisantes soient faites, dans le cadre de programmes spéciaux, pour accomplir les différentes tâches.

L'utilisation de tableau de bord est souhaitable pour suivre les réalisations. De même, pour les tâches dont l'exécution s'étend sur une longue période, il est recommandé de mettre l'accent sur des jalons judicieusement choisis, afin de mieux contrôler l'évolution de leur mise en œuvre.

2.3 Tous les plans d'action sont établis pour atteindre des objectifs fixés sur le plan mondial, régional ou national : le programme USOAP vise la mise en œuvre effective des éléments critiques, la feuille de route pour l'amélioration de la sécurité de l'aviation est conçue pour la réduction des incidents et accidents d'aviation. La prise en compte des activités des PIRGs entraîne très souvent la mise en place de plans nationaux (par exemple pour la PBN, les compétences linguistiques, la certification des aéroports, etc.).

2.4 Par ailleurs, certains plans d'action peuvent contenir de mêmes tâches ou bien des tâches qui sont dépendantes. Dans ce cas, il est opportun de mettre en place un plan d'action complet du système d'aviation en fusionnant les différents plans.

3 CONCLUSION

3.1 Pour aider les Etats à réussir la mise en œuvre des différents plans qui leur sont demandés, l'OACI devra élaborer des méthodes et des directives à l'intention des coordonnateurs et des acteurs qui interviennent dans l'exécution de ces plans.

Recommandation 6/ : Adoption d'une démarche appropriée pour l'exécution des différents plans de l'aviation civile

Il est recommandé que l'OACI :

- élabore des méthodes et des directives à l'intention des Etats pour accompagner l'exécution des plans d'action,
- examine les possibilités de fusion des plans d'action,
- étudie la possibilité de la création d'un plan d'action complet du système d'aviation issu des plans d'actions existants.

— FIN —